

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 13 janvier 2015  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 13<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe par intérim, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

CC14/15-01-086

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A « État d'avancement de la construction de l'école à l'Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B « Préoccupations des parents de l'Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C « Cadeaux à des enfants de l'école Notre-Dame-des-Sept-Douleurs » (à la demande de madame Sarita Benchimol);

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES, TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2014**

#### **3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

#### **4. CORRESPONDANCE**

- A) Correspondance en date du 5 janvier 2015

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b> |
|---------------------------------------|

#### **5. SERVICES ÉDUCATIFS**

##### **5.1 Secteur des jeunes**

##### **5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

#### **6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

##### **6.1 Ressources humaines**

- A) Politique de gestion du capital humain - Projet aux fins de consultation
- B) Politique d'accès à l'égalité en emploi - Projet aux fins de consultation
- C) Politique de dotation - Projet aux fins de consultation

##### **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2014 (**Présentation verbale**) (**Invité : M. Rhéal Brunet, représentant de la firme Brunet, Roy, Dubé, CPA**)
- B) Adoption du budget révisé de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2014-2015

### **6.3 Ressources matérielles**

- A) Système d'achats coopératifs 2015-2016 (via le CGTSIM)

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

- A) École John-F. Kennedy – Modification à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption
- B) École Saint-Clément – Modification à l'acte d'établissement – Retour de consultation et adoption
- C) Projet de modification des bassins d'alimentation des écoles Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest – Adoption pour consultation
- D) Projet de modification du bassin d'alimentation de l'école Île-des-Sœurs et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II – Adoption pour consultation

### **8.2 Planification stratégique**

### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

### **8.4 Communications**

### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

**20 h 30 – Pause (15 minutes)**

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 2 septembre 2014
- D) Capsule d'internationalisation

## **11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- Poursuite de l'expérimentation de l'organigramme du Service des ressources matérielles
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 25 novembre 2014 au 5 janvier 2015

- D) Amendement à la résolution #CC13/14-04-148 – Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2014-2015
- E) Amendement à la résolution #CC13/14-01-149, amendée par la résolution CC13/14-07-200 – Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire à Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) pour l'année 2014-2015
- F) Recommandation de candidatures aux Conseils d'administration des Cégep André-Laurendeau et Bois-de-Boulogne
- G) Mise à jour du dossier du découpage des territoires entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Commission scolaire de Montréal (à la demande de Mme Sarita Benchimol)
- H) Mise à niveau quant aux rumeurs que les infrastructures scolaires soient transférées aux arrondissements ou villes (à la demande de Mme Sarita Benchimol)
- I) Mécanismes de communication et d'intervention en cas d'urgence à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (à la demande de Mme Stefana Lamasanu)
- J) Modernisation de la salle des commissaires (bilan du projet et analyse budgétaire) (à la demande de Mme Caroline Varin)

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) État d'avancement de la construction de l'école à l'Île-des-Sœurs
- B) Préoccupations des parents de l'Île-des-Sœurs
- C) Cadeaux à des enfants de l'école Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Dispense de  
lecture par le  
secrétaire général

CC14/15-01-087

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 2 décembre 2014, a été remis aux commissaires le jeudi 8 janvier 2015;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
Conseil des  
commissaires,  
tenue le 2  
décembre 2014**

**CC14/15-01-088**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 2 décembre 2014, tel que déposé.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Madame Caroline Varin faisant référence à la page 199 du procès-verbal, fait remarquer que, contrairement à ce qui est indiqué, elle n'a pas reçu copie de la chronologie des événements.

Maitre Alain Gauthier répond qu'il avait effectivement rencontré madame Varin à la fin de la séance du 2 décembre 2014, en vue de lui remettre la chronologie des interventions et événements dans le dossier de la nouvelle école Île-des-Sœurs. Il précise qu'à ce moment, il a été plutôt convenu d'une rencontre visant à un échange d'informations sur l'état de ce dossier, en présence de madame Diane Lamarche-Venne.

**Correspondance**

Madame Marie-Josée Boivin, en lien avec la pièce #1 « Lettre du ministre Yves Bolduc – Mesure Maintien des bâtiments 2014-2015 – Somme de 18 510 937\$ allouée », demande s'il y a moyen d'avoir un état prévisionnel pour connaître à quel moment les sommes d'argent seront dépensées et à quel moment les travaux seront réalisés.

Monsieur Yves Sylvain déposera sous peu un tableau synthèse, par circonscription, de l'état actuel de la réalisation des projets ainsi qu'un calendrier de réalisation.

**Période de  
question du  
public**

1. Madame Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente du SEOM pour la CSMB, fait remarquer qu'elle n'a pas eu de réponses aux questions qu'elle a posées à la séance du Conseil des commissaires du 2 décembre 2014. Elle demande à Madame la présidente de bien vouloir répondre à ses questions et, du même coup, demande à quel moment la CSMB compte réunir les différents syndicats pour discuter de l'intégration des nouveaux personnels à l'occasion de la fusion des écoles de la CSDM.

Madame Diane Lamarche-Venne répond qu'elle a toujours la lettre de madame Proulx-Trottier et les questions. Elle comprend l'inquiétude du milieu mais, pour l'instant, elle ne peut pas répondre à ces questions car elle ne pourrait faire, dans les circonstances, que de la spéculation. En ce moment la CSMB n'a eu aucune autre nouvelle du MELS, donc, pour ne pas spéculer, elle préfère attendre d'avoir plus de nouvelles du Ministre et pourra répondre convenablement par la suite à toutes les interrogations des syndicats.

2. Madame Louise Piché pose ses questions sur l'avenir de l'école Cardinal et présente ses commentaires.

Madame Diane Lamarche-Venne demande à monsieur Yves Sylvain de répondre.

Monsieur Sylvain explique la démarche qu'il a entreprise avec madame Louise Gaudreault. Le SAS est un très gros succès auprès de la clientèle et est un peu victime de ce succès. Au cours des prochaines semaines, une note sera acheminée aux parents, eu égard au SAS et à la FPAE. Une décision finale quant à l'avenir de ces programmes sera prise au retour de la semaine de relâche scolaire.

**Politique de  
gestion du capital  
humain – Projet  
aux fins de  
consultation**

**CC14/15-01-089**

Documents déposés :

- A) Sommaire;*
- B) Projet de politique;*
- C) Politique actuelle (1998-07-01).*

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale de modifier et de mettre à jour la Politique générale de gestion des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres;

**ATTENDU QUE** le projet a été approuvé par la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 6 janvier 2015.

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter aux fins de consultation le projet de la Politique de gestion du capital humain;

De consulter les deux associations ainsi que les quatre syndicats et de fixer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

Adoption du projet aux fins de consultation par le Conseil des commissaires 13 janvier 2015

Période de consultation :

Syndicats (4) :

- SEPB
- SCFP
- SEOM
- SPPOM

14 janvier au  
16 février 2015

Associations de cadres (2) :

- ACEOM
- AQCS

|                                                    |                       |
|----------------------------------------------------|-----------------------|
| Analyse et recommandation de la Direction générale | Semaine du 16 février |
|----------------------------------------------------|-----------------------|

|                                                          |              |
|----------------------------------------------------------|--------------|
| Adoption de la politique par le Conseil des commissaires | 10 mars 2015 |
|----------------------------------------------------------|--------------|

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Mise en application | 11 mars 2015 |
|---------------------|--------------|

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer aux fins d'adoption à la séance ordinaire du 10 mars 2015, un projet final de la Politique gestion du capital humain.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique d'accès  
à l'égalité en  
emploi – Projet  
aux fins de  
consultation**

**CC14/15-01-090**

Documents déposés :

- A) *Sommaire;*
- B) *Projet de politique;*
- C) *Politique actuelle (2005-11-02).*

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale de modifier et de mettre à jour la Politique d'accès à l'égalité en emploi;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres;

**ATTENDU QUE** le projet a été approuvé par la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 6 janvier 2015.

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation le projet de la nouvelle Politique d'accès à l'égalité en emploi;

De consulter les deux associations ainsi que les quatre syndicats et de fixer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

|                                                                             |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Adoption du projet aux fins de consultation par le Conseil des commissaires | 13 janvier 2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------|

Période de consultation :

Syndicats (4) :

- SEPB
- SCFP
- SEOM
- SPPOM

14 janvier au  
16 février 2015

Associations de cadres (2) :

- ACEOM
- AQCS

Analyse et recommandation de la Direction  
générale

Semaine du 16  
février

Adoption de la politique par le Conseil des  
commissaires

10 mars 2015

Mise en application

11 mars 2015

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer aux fins d'adoption à la séance ordinaire du 10 mars 2015, un projet final de la Politique d'accès à l'égalité en emploi.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique de  
dotation – Projet  
aux fins de  
consultation**

**CC14/15-01-091**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Projet de politique;
- C) Politiques actuelles (1998-07-01).

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale de modifier et de mettre à jour les quatre politiques en lien avec la dotation;

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale d'unifier la Politique de recrutement, la Politique de sélection, la Politique d'engagement et la Politique des congés;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a été réalisé suite à la formation d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres;

**ATTENDU QUE** le projet a été approuvé par la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 6 janvier 2015.

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :



D'adopter aux fins de consultation le projet de Politique de dotation;

De consulter les deux associations et de fixer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

|                                                                             |                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Adoption du projet aux fins de consultation par le Conseil des commissaires | 13 janvier 2015                  |
| Période de consultation :                                                   |                                  |
| Associations de cadres (2) :                                                | 14 janvier au<br>16 février 2015 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• ACEOM</li><li>• AQCS</li></ul>      |                                  |
| Analyse et recommandation de la Direction générale                          | Semaine du 16<br>février         |
| Adoption de la politique par le Conseil des commissaires                    | 10 mars 2015                     |
| Mise en application                                                         | 11 mars 2015                     |

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer aux fins d'adoption à la séance ordinaire du 10 mars 2015, un projet final de Politique de dotation.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2014**

**CC14/15-01-092**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) États financiers au 30 juin 2014;
- C) Lettre - indépendance de l'auditeur

Madame Line Girard et monsieur Réal Brunet de la firme Brunet, Roy, Dubé, font la présentation des états financiers, pour l'année 2014, et donnent les commentaires de l'auditeur indépendant.

**ATTENDU QUE** les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de l'exercice terminé le 30 juin 2014 sont complétés;

**ATTENDU QUE** les auditeurs indépendants de la firme Brunet Roy Dubé, CPA, s.e.n.c.r.l. ont produit le rapport des auditeurs selon l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique en date du 30 septembre 2014;

**ATTENDU QUE** la tenue de la séance et le résumé des états financiers ont fait l'objet d'avis publics;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale et du Comité de vérification;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'exercice terminé le 30 juin 2014, lesquels montrent des revenus de 492 495 725 \$, des dépenses de 498 840 561 \$ et un surplus accumulé de 33 489 182 \$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Adoption du budget révisé de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2014-2015**

**CC14/15-01-093**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Annexe de la Direction générale du financement du MELS;
- C) Budget révisé 2014-2015.

**ATTENDU** le déficit d'exercice au 30 juin 2014 de 6 344 613 \$, mais d'un niveau de 4 948 472 \$ à résorber considérant l'autorisation d'appropriation du surplus accumulé de 1 396 223 \$ (voir annexe de la Direction générale du financement du MELS);

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et transmettre au ministre son budget révisé au 30 juin 2015;

**ATTENDU QUE** la subvention pour le transport scolaire pour la carte CAM fera l'objet d'une étude d'orientation d'ici la prochaine année scolaire;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à la majorité :

D'adopter le budget révisé comportant des ajustements de 2 417 300\$, pour l'exercice 2014-2015, ainsi que des réductions à prévoir au montant 1 515 000\$, annuellement, pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, le tout, tel qu'apparaissant au document déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité et de transmettre le tout au ministre de l'Éducation, du Loisirs et du Sport.

**VOTE CONTRE** : madame Sarita Benchimol (1)

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

**Système d'achats coopératifs 2015-2016 (via le CGTSIM)**

**CC14/15-01-094**

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Résolution de la séance du CGTSIM tenue le 23 octobre 2014*

**ATTENDU** la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) lors de la séance ordinaire du 23 octobre 2014;

**ATTENDU QUE** chacune des commissions scolaires est invitée à faire part au CGTSIM de son intention d'adhérer ou non au système d'achats coopératif;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adhérer au système d'achats coopératif du CGTSIM, pour l'année scolaire 2015-2016, et ce, pour les produits et services suivants ;

- Papier d'impression;
- Papier hygiénique et papier essuie-mains;
- Sacs à ordures;
- Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire;
- Lampes et ballasts;
- Fournitures de micro-informatique;
- Mazout;
- Filtres à air;
- Fournitures de bureau;
- Enveloppes;

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École John-F.-  
Kennedy –  
Modification à  
l'acte  
d'établissement –  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC14/15-01-095**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié de l'école John-F.-Kennedy (projet)
- C) Acte d'établissement actuel de l'école John-F.-Kennedy
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Plan du rez-de-chaussée de l'édifice sur l'avenue Bélanger
- G) Résolution #CC14/15-09-011
- H) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE** le MELS octroyait en 2013, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2013-2023, un budget de plus de 3 M\$ pour agrandir de 4 classes l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a choisi d'utiliser ce budget afin de mettre aux normes l'édifice sis au 51, avenue Bélanger à LaSalle;

**ATTENDU QUE** l'école John-F.-Kennedy désire élargir son offre de service, soit offrir des services éducatifs à des élèves du préscolaire et du primaire au 51, avenue Bélanger à LaSalle et maintenir des services éducatifs à des élèves du primaire et du secondaire au 215, avenue Elm à Beaconsfield, et ce, dès l'année scolaire 2015-2016;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a proposé de modifier l'acte d'établissement de l'école John-F.-Kennedy afin d'y rattacher le 51, avenue Bélanger à Lasalle;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

**ATTENDU QUE** par la résolution #CC14/15-09-011, le Conseil des commissaires a adopté pour consultation la modification à l'acte d'établissement de l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique précise que, pour les écoles « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense* »;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** les avis favorables reçus du Comité central de parents et du Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, les modifications à l'acte d'établissement de l'école John-F.-Kennedy, pour mise en vigueur à compter du 14 janvier 2015, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École Saint-Clément –  
Modification à  
l'acte  
d'établissement –  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC14/15-01-096**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié de l'école Saint-Clément Est (projet)
- C) Acte d'établissement actuel de l'école Saint-Clément
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC14/15-09-012
- G) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE** le secteur de l'école Saint-Clément, ville Mont-Royal, est touché par un accroissement important de la clientèle;

**ATTENDU** la résolution du conseil d'établissement de l'école Saint-Clément, en date du 14 avril 2014, demandant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'entamer le processus de consultation en vue de modifier l'acte d'établissement de l'école dans le but de créer deux écoles distinctes, soit l'école Saint-Clément Est et l'école Saint-Clément Ouest;

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC14/15-09-012, le Conseil des commissaires a adopté pour consultation la modification à l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément;

**ATTENDU** la consultation afin de de modifier, pour l'année 2015-2016, l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément afin de créer deux écoles distinctes offrant des services éducatifs préscolaires et primaires;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

**ATTENDU QUE** l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique précise que, pour les écoles « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense* »;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** les avis favorables reçus du Comité central de parents et du Conseil d'établissement de l'école Saint-Clément;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, les modifications à l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément et de nommer la nouvelle école située au 1560, boulevard Laird à Mont-Royal, Saint-Clément Est, pour application au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Projet de modification des bassins d'alimentation des écoles Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest – Adoption pour consultation**

**CC14/15-01-097**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncent une augmentation de 26% pour la clientèle du préscolaire et du primaire pour le secteur de Saint-Laurent Ouest pour l'année scolaire 2018-2019;

**ATTENDU QUE** les écoles Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde accueillent déjà plus d'élèves que leurs capacités d'accueil respectives;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déterminer un bassin d'alimentation pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest qui ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2015-2016;

**ATTENDU** qu'il faut répartir la clientèle entre certaines écoles primaires de Saint-Laurent Ouest;

**ATTENDU QUE** le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde ainsi que la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest a été présenté aux président(e)s des comités de parents, aux président(e)s des conseils d'établissement, aux directions des écoles et aux commissaires concernés;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation, les modifications proposées aux bassins des écoles Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde et la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest, pour application à compter de l'année scolaire 2015-2016, selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récit;

De consulter les conseils d'établissement des écoles primaires Beau-Séjour, Cardinal-Léger et Enfants-du-Monde, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 14 janvier au 13 mars 2015;

De tenir une assemblée publique d'information à Saint-Laurent, le 20 janvier 2015, sur le projet de consultation pour les parents des écoles primaires concernées;

**Projet de  
modification du  
bassin  
d'alimentation de  
l'école Île-des-  
Sœurs et création  
d'un bassin pour  
la nouvelle école  
primaire Île-des-  
Sœurs II –  
Adoption pour  
consultation**

**CC14/15-01-098**

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations lors d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires à la fin du mois de mars 2015 ou à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois d'avril 2015.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncent une augmentation de 9% pour la clientèle du préscolaire et du primaire pour le secteur de l'Île-des-Sœurs pour l'année scolaire 2018-2019;

**ATTENDU QUE** l'école Île-des-Sœurs accueille déjà plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déterminer un bassin d'alimentation pour la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II;

**ATTENDU** qu'il faut répartir la clientèle de l'Île-des-Sœurs entre l'école Île-des-Sœurs et la future école;

**ATTENDU QUE** le projet de modification du bassin d'alimentation de l'école Île-des-Sœurs et la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II a été présenté aux président(e)s des comités de parents, à la présidente du conseil d'établissement, à la direction de l'école Île-des-Sœurs et à la commissaire concernée;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation, les modifications proposées au bassin de l'école Île-des-Sœurs et la création d'un bassin pour la nouvelle école primaire Île-des-Sœurs II, pour application à compter de l'année scolaire 2015-2016, selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le conseil d'établissement de l'école Île-des-Sœurs, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 14 janvier au 13 mars 2015;

De tenir une assemblée publique d'information sur le projet, le 28 janvier 2015, pour les parents de l'Île-des-Sœurs;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations lors d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires à la fin du mois de mars 2015 ou à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois d'avril 2015.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Délégués au  
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillerier reçoit les questions de ses collègues.

**Délégués à  
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
Comité exécutif  
du 2 septembre  
2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule  
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne informe ses collègues que, le 9 février 2015, se tiendra une rencontre avec l'éthicien René Villemure dans le but de démarrer la démarche éthique des membres du Conseil des commissaires.

**Information du  
directeur général**

**Changement  
au calendrier  
du Comité  
plénier**

Monsieur Yves Sylvain mentionne aux commissaires que les changements au calendrier ont été apportés.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
25 novembre  
2014 au 5 janvier  
2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler mais la Présidente invite ses collègues à faire parvenir leurs questions à la direction générale.



**Amendement à la  
résolution  
CC13/14-04-148**  
**– Renouvellement  
de l'adhésion de  
la Commission  
scolaire à  
l'Association  
canadienne  
d'éducation de  
langue française  
(ACELF) pour  
l'année 2014-  
2015**

**CC14/15-01-099**

Documents déposés :

A) Résolution # CC13/14-04-148

Madame Diane Lamarche-Venne demande qui sont les commissaires intéressés par le poste de délégué à l'ACELF.

Madame Abi Koné, madame Sarita Benchimol et monsieur Luc Landreville se montrent intéressés.

L'on procède au vote secret sur les trois candidatures pour nommer les 2 délégués.

Les deux commissaires ayant obtenu le plus de votes sont madame Abi Koné et monsieur Luc Landreville.

Par la suite on suggère madame Abi Koné comme déléguée et monsieur Luc Landreville comme substitut.

**ATTENDU QUE** selon la résolution CC13/14-04-148, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys(CSMB) renouvelait son adhésion à l'Association canadienne d'éducation de langue française pour l'année 2014-2015, et y désignait deux personnes pour la représenter;

**ATTENDU QUE** monsieur Jean-Guy D'Amour n'a pas souhaité renouveler son mandat de commissaire au sein de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU QUE** madame Taki Kérimian n'a pas été réélue commissaire lors des élections scolaires du 2 novembre 2014;

**ATTENDU QUE** nous nous devons de nommer de nouveaux représentants;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De désigner les commissaires suivants :

- Madame Abi Koné, déléguée;
- Monsieur Luc Landreville, substitut.

à titre de représentants pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour la durée de l'adhésion reconnue par l'Association canadienne d'éducation de langue française et ce, afin de remplacer madame Taki Kérimian et monsieur Jean-Guy D'Amour.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Amendement à la  
résolution  
CC13/14-04-149,  
amendée par la  
résolution  
CC13/14-07-200  
– Renouvellement  
de l'adhésion de  
la Commission  
scolaire à Sport et  
Loisir de l'Île de  
Montréal (SLIM)  
pour l'année  
2014-2015

CC14/15-01-100

Recommandation  
de candidatures  
aux Conseils  
d'administration  
des Cégep André-  
Laurendeau et  
Bois-de-Boulogne

CC14/15-01-101

Documents déposés :

- A) Résolution # CC13/14-04-149 et son amendement

**ATTENDU QUE** selon la résolution CC13/14-04-149, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys(CSMB) renouvelait son adhésion à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2014-2015, et y désignait deux personnes pour la représenter;

**ATTENDU QUE** le poste de représentant occupé par monsieur Guylain Desnoyers, commissaire, prenait fin le 2 novembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** nous nous devons de nommer un second représentant ;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De désigner monsieur Claude Cuillerier, commissaire, à titre de représentant pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'assemblée générale, ainsi que durant la durée de l'adhésion reconnue par le conseil d'administration de Sport et Loisir de l'Île de Montréal, et ce, afin de remplacer monsieur Guylain Desnoyers.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Lettres de M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et formulaire du curriculum vitae – Cégep André-Laurendeau;
- B) Lettres de M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et formulaire du curriculum vitae – Cégep de Bois-de-Boulogne.

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle la procédure.

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport invite les commissions scolaires du territoire à proposer, avant le 21 janvier 2015, des candidatures pour représenter les commissions scolaires au sein des conseils d'administration des Cégep André-Laurendeau et de Bois-de-Boulogne;

**ATTENDU** qu'en vue de la nomination du membre représentant les commissions scolaires du territoire, il est suggéré de proposer, pour chacun de ces collèges, les noms de deux personnes jugées aptes à remplir cette fonction;

**ATTENDU** l'intérêt et la disponibilité des candidates et candidats proposés;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De proposer les candidatures des commissaires suivants, pour siéger au sein du Conseil d'administration du Cégep André-Laurendeau, à titre de membre représentant les commissions scolaires :

- Monsieur Claude Cuillerier;
- Monsieur Yves Pelletier.

De proposer les candidatures des commissaires suivants, pour siéger au sein du Conseil d'administration du Cégep de Bois-de-Boulogne, à titre de membre représentant les commissions scolaires :

- Madame Diane Lamarche-Venne;
- Monsieur Yves Pelletier.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Mise à jour du dossier du découpage des territoires entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Commission scolaire de Montréal**

Madame Sarita Benchimol avait demandé l'ajout de ce point et a par la suite trouvé ses réponses dans un article du journal « La Presse ». Elle fait état de cet article.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'elle n'a aucune idée de quel comité de la Ville de Montréal il s'agit, ni même quel est le mandat de ce comité relaté par Madame Benchimol.

Elle mentionne cependant que si elle obtient des informations à ce sujet, elle en fera part à ses collègues.

**Mise à niveau quant aux rumeurs que les infrastructures scolaires soient transférées aux arrondissements ou villes**

Madame Benchimol mentionne qu'un article du journal « METRO » a pu répondre à ses interrogations à ce sujet.

**Mécanismes de communication et d'intervention en cas d'urgence à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys**

Madame Stefana Lamasanu pose ses questions quant aux lignes de communication avec les commissaires ou encore avec les parents lorsque des situations d'urgence se posent.

Elle aimerait pouvoir connaître les consignes appliquées à la CSMB.

**Modernisation de  
la salle des  
commissaires  
(bilan du projet et  
analyse  
budgétaire)**

Madame Diane Lamarche-Venne invite madame Lamasanu à revenir sur ce sujet lors de la tenue du Lac-à-l'épaule. Dans l'ordre du jour de cette rencontre on retrouve le point « Communications », les membres du Conseil pourront alors traiter du sujet.

Madame Caroline Varin mentionne qu'elle a pris note de l'article du Journal de Montréal et que la journaliste l'a rejointe par téléphone. Elle aimerait savoir ce qu'il advient à la suite de la parution de cet article.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que toute l'information a été remise à la journaliste. Elle lui a expliqué que cette salle porte le nom de « Salon des commissaires » mais qu'il s'agit en fait d'une salle multifonctionnelle qui n'est pas exclusivement à l'usage des commissaires. Elle donne un aperçu du budget et de la ventilation des coûts en marge de ces aménagements.

**État  
d'avancement de  
la construction de  
l'école à l'Île-des-  
Sœurs**

Madame Caroline Varin s'interroge sur l'état de suivi du calendrier d'exécution du projet de construction de l'école.

Monsieur Yves Sylvain confirme que la CSMB est dans les délais et que l'entrepreneur est surveillé de près.

Madame Diane Lamarche-Venne profite de l'occasion pour demander un document de présentation du dossier. Une sorte d'info-chantier incluant les grandes étapes du projet.

**Préoccupations  
des parents de  
l'Île-des-Sœurs**

Madame Varin demande s'il y a un moyen d'avoir accès aux données prévisionnelles et au projection de la démographie à l'Île-des-Sœurs.

Madame Geneviève Hotte répond que cette information apparaît déjà dans le document qui est déposé, ce soir même, au Conseil.

Madame Hotte est disposée à faire parvenir les données apparaissant au document à madame Varin.

**Cadeaux à des  
enfants de l'école  
Notre-Dame-des-  
Sept-Douleurs**

Madame Sarita Benchimol relate la communication. Tous les enfants de 1<sup>ère</sup> année de l'école se seraient fait remettre un grand sac rempli de cadeaux. Elle se demande d'où ces cadeaux proviennent-ils?

Monsieur Richard Guillemette répond que c'est un organisme communautaire qui offre ce service. Depuis 4 ans déjà, cet organisme s'occupe de la fête et des cadeaux remis aux élèves. Cette une activité annuelle qui découle d'une initiative du joueur de hockey, Francis Bouillon.

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 22 h 41, la séance levée.

\_\_\_\_\_  
**La présidente**

\_\_\_\_\_  
**Le secrétaire général**